

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 26 juillet 2017

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 10 juillet 2017

Le 10 juillet 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières
Mme Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires par intérim
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA
M. Gilles CHATELAIN, président de la coordination rurale des Savoie
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. André MUGNIER, président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
M. Jean-François ARRAGAIN, président de la FRAPNA Haute-Savoie
M. Christian SCHWOERER, directeur d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

M. Jean-Paul AMOUDRY et Mme Fabienne DULIEGE, conseillers départementaux
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. le représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. Loïc DETRUCHE, président des Jeunes agriculteurs (*pouvoir à M. JACQUARD*)
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. le représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires

M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

M. Yoann RECOULY, conseil départemental – service aménagement
 M. Pascal MORNEX, conseiller aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 Mme Céline BOCQUET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 M. Nicolas MEUNIER, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

M. Loïc HERVE, maire de Marnaz (point 1)
 M. Michel MERMIN, maire de Jonzier-Epagny, et Mme Christiane BOURAS, adjointe (point 2)
 M. Dominique BONAZZI, maire de Loisin, Mme Véronique CHATRON, service urbanisme, M. Bernard LEMAIRE et Mme Charline KALLMANN, urbanistes (point 4)
 M. Renato GOBBER, maire de Champanges, et M. Alain VULLIEZ, urbaniste (point 5)
 Mme Anne-Sophie GUT, adjointe au maire des Contamines-Montjoie, et M. Antoine GUIHARD, DST aménagement (point 6)
 M. Christian ETCHART, maire de BEAUMONT, Mme Valérie URIER, DGS, et Mme Muriel CHAFFARDON, urbaniste (point 7)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Beaumont

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable, sous réserve de :

- délimiter le contour de la zone urbaine des hameaux au plus proche du bâti existant ;
- préserver les parcelles agricoles à enjeux, en particulier celles qui sont exploitées par un agriculteur qui a contracté un engagement au titre des mesures agro-environnementales climatiques, en prévoyant que la zone 1AUx-est ne pourra être ouverte à l'urbanisation qu'à compter de 2021, une fois la zone d'activités limitrophe de Présilly effectivement urbanisée.

Discussion

M. le maire est d'accord pour revoir le contour de l'enveloppe urbaine, hormis aux Roquettes, où la parcelle en extension est déjà construite.

M. Jacquard demande à la commune de :

- veiller à assurer à "Prés la Ville" l'accès au tènement agricole, qui n'est actuellement plus garanti en raison du classement en zone U de parcelles agricoles,
- supprimer, dans le règlement de la zone agricole, la possibilité de réaliser des aires de stationnement,
- classer en zone A plusieurs parcelles qui sont identifiées en zone U dans le projet de PLU, et dont la chambre d'agriculture notifiera la liste par écrit.

M. Arragain se dit satisfait de la bonne prise en compte de la trame verte et bleue, des zones humides et des espaces forestiers, mais inquiet des menaces qui pèsent sur les parcelles agricoles en conversion biologique, situées dans le périmètre de l'extension de la zone d'activités du Grand Châble.

M. le maire souligne la nécessité d'offrir des emplois dans le Genevois français, afin que des communes telles que Beaumont ne soient pas seulement des communes-dortoirs. Il garantit néanmoins que la zone 1AUx ne sera pas urbanisée à court terme et que son développement n'interviendra que lorsque celle de Présilly sera entièrement remplie.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Beaumont arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

La CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve de :

- dessiner au plus proche du bâti existant l'enveloppe urbaine des hameaux,
- différer l'urbanisation des parcelles agricoles sous contrat.

Pour le préfet,
le secrétaire général

 Pour le préfet,
le secrétaire général

Guillaume DOUHÉRET